

FRANCE. La proclamation de l'empereur a eu lieu le 3 du courant. Napoléon a fait son entrée dans la capitale à une heure après-midi, au milieu des acclamations du peuple, des gardes nationales et de l'armée. Arrivé où se trouvait anciennement la chambre dite des députés, l'empereur fit un long discours au corps Législatif et un Sénat dans lequel il dit, que pour obéir à la volonté d'un grand peuple il acceptait la couronne impériale des mains de la France. Il termina en disant : "Recevez ici mon serment, que nul sacrifice ne manquera de ma part pour élever la prospérité de mon pays et que tandis que je maintiendrai la paix, je ne céderai rien de ce qui peut toucher l'honneur ou la dignité de la France."

ÉTATS-UNIS. Le recensement a constaté, dans toute l'étendue des états et des territoires de l'Union, y compris la Californie et le Nouveau-Mexique, une population blanche de 19,986,847 habitants. Sur ce nombre, est 2,210,828 d'origine étrangère.

Les états qui fournissent le contingent le plus considérable au total de la population indigène, sont : New-York, 2,439,296 ; Pensylvanie, 2,014,619 ; Ohio, 1,757,556 ; Indiana, 931,392 ; Massachussets, 830,066 ; Illinois, 736,931. A eux seuls ces six états renferment près de la moitié des habitants de la confédération entière. La Californie est portée au tableau pour 69,610 individus.

Les étrangers se trouvent répartis entre les divers états dans des proportions assez analogues à celle de la population indigène. Ainsi, le New-York, en compte 651,801 ; la Pensylvanie, 274,871 ; l'Ohio, 218,512 ; le Massachussets, 169,009 ; l'Illinois, 110,598. Le Wisconsin renferme le chiffre énorme de 106,695 individus d'origine étrangère, sur une population générale de 170,620 âmes. La Californie en a 22,358, ce qui porte le nombre constaté de ses habitants à 92,597. Le recensement donne en outre à la Louisiane 66,413 étrangers sur 205,921 habitants.

Le nombre des églises est de 36,011, dont 12,467 méthodistes ; 8,791 anabaptistes ; 4,584 presbytériennes. A en juger par cette année, plus des deux tiers de la population appartiendrait à ces trois sociétés. Le catholicisme compte 1,112 églises, fréquentées par 620,950 fidèles.

Canadien.

La loi de tempérance du Maine.

La cour supérieure du N. Hampshire vient de décider que cette loi est contraire à la constitution pour huit raisons.

1^o Elle confère un pouvoir inconstitutionnel aux juges de paix ; 2^o elle prive les citoyens du droit d'être jugés par jury ; 3^o elle prive les citoyens des autres états du droit de réclamer leurs

droits devant les tribunaux du N. Hampshire ; 4^o elle détruit la propriété ; 5^o elle anéantit le droit d'appel ; 6^o elle exige des cautions excessives ; 7^o elle prive les accusés du droit de se défendre ; 8^o enfin elle est contraire à l'inviolabilité du domicile.

On sait que Cuba fut découverte en 1492 par Christophe Colomb, et que les Espagnols la possédèrent jusqu'en 1762, époque où la Grande Bretagne s'empara de cette île. Il paraît cependant que les Anglais, nonobstant la haute idée qu'ils avaient conçue de ce dernier pays, le restituèrent à l'Espagne en 1763, en échange de la Floride. Depuis ce temps Cuba est restée au pouvoir des Espagnols. La plus occidentale et la plus large des Antilles, elle ferme presque entièrement le Golfe du Mexique à l'embouchure duquel elle est située.

Elle a 257 lieues de long sur 38 dans sa plus grande longueur, couvrant, selon un écrivain récent, une surface d'au moins 3,615 lieues marines. Cinquante ports excellents permettent aux vaisseaux d'y jeter l'ancre. De riches montagnes traversent l'île de l'est à l'ouest, et à leur pied s'étendent d'immenses prairies. Elle abonde en minéraux, en sources salées, selon quelques uns, d'une vertu curative, et dont les plus remarquables sont celles de St. Diego, de Madruga, de Guanabacoa et de Camugiro. Le peu de connaissances que l'on a de ses mines, si étendues en apparence, est dû en partie à l'épaisseur de ses forêts et à l'aspérité de ses montagnes.

Plus qu'aucun autre pays sous la juridiction de l'Espagne, Cuba jouit de très-grands privilèges. Son gouvernement se compose de deux partis politiques. Celui de l'ouest est sous le contrôle immédiat d'un Capitaine général résidant à la Havane. L'autre est gouverné par un délégué de la reine d'Espagne, en partie soumis à ce Capitaine général. Pour le gouvernement ecclésiastique, il y a aussi une division soumise à la juridiction d'un archevêque domicilié à St. Iago, et une autre sous la surveillance d'un évêque résidant à la Havane.

Le sol est tout-à-fait riche, et le climat permet de faire deux et quelquefois trois récoltes par année. Parmi les articles d'exportations sont le sucre, le café, le tabac, la cire, le coco, la mélasse, le rum, le maïs, &c.

La disposition des trois départements de Cuba fait envisager cette île comme une proie facile et attrayante. Aussi voit-on les sujets de certaines puissances passer quelquefois les lignes ; ce n'est pas pour rien. Cependant on pense que l'Espagne ne sera pas d'humeur à laisser aller un trésor

qu'elle possède depuis longtemps et dont les ressources ne sont pas toutes développées.

Le *Crescent* de la Nouvelle-Orléans, dit que le gouvernement a saisi de nombreux exemplaires d'un manifeste adressé de New-York aux habitants de Cuba. Ce manifeste conseille aux habitants possibles de rester chez eux et de vaquer à leurs affaires, en quoi ils seront protégés pendant l'invasion prochaine.

MŒURS TURQUES.

LA RECHERCHE DU COUPABLE.

Avant que Mehemet-Ali eût armé les fellahs, il avait à son service des troupes irrégulières d'Arnaout. Ces bandes indisciplinées commettaient toutes sortes de brigandages dans les villes, quand leur solde n'était pas exactement payée. Le trésor du vic-roi était alors souvent épuisé et les désordres se renouvelaient fréquemment. Un jour une de ces compagnies se révolta contre son chef et livra sa maison au pillage. Tous les meubles furent brisés, les effets précieux enlevés et une assez forte somme d'argent, que le Capitaine avait péniblement amassée, disparut.

Dès que les mutins se furent retirés, le capitaine alla porter ses devoirs à Mehémet-Bey, alors gouverneur du Caire. Le ministre fit appeler tous les soldats devant lui et demanda au capitaine de lui désigner le coupable. Celui-ci lui représenta que la confusion avait été si grande qu'il ne pouvait le reconnaître : que, du reste, il était bien disposé à tout oublier si on voulait lui restituer la somme d'argent qu'on lui avait volée. Le ministre adressa aux soldats une allocution toute paternelle ; il leur parla tristement de la pénurie du trésor et leur promit que tout l'arriéré de la solde leur serait fidèlement payé dès qu'on aurait fini de percevoir les contributions. Il s'apitoya longuement sur les infortunes du soldat qui abandonnait sa patrie pour venir exposer sa vie au service de l'Égypte, sans être assuré de recevoir le prix de son courage et de son sang. Il entreprit sa harangue de beaucoup d'exclamations religieuses, pour leur rappeler que toutes choses viennent de Dieu, que la misère est la première pierre sur le seul de l'abondance ; arrivant alors à l'acte de mutinerie dont se plaignait leur capitaine, il engagea celui qui avait volé l'argent à le rendre, afin que tous ses camarades pussent profiter de l'indulgence et du pardon qu'il voulait bien leur accorder.

Tous les soldats élevèrent aussitôt la voix, et protestèrent à l'envi qu'ils n'ont rien emporté de la maison de leur capitaine. Alors Mehémet-Bey leur dit : Puisque vous n'êtes pas coupables, vous